



► Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest

1^{er} octobre - 19 décembre 2010



Cahier d'acteur n°29

La Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E publie les contributions des acteurs institutionnels, sous forme de cahiers d'acteurs. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur le site Internet www.debatpublic-rer-e.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

EOLE, une amélioration de l'offre de transport au service du développement économique et urbain en Seine Aval

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval du 25 octobre 2010 a été l'occasion d'un échange de vue sur le projet EOLE, qui a permis d'établir le présent cahier d'acteur, notamment à partir des positions des élus des collectivités locales représentées au Conseil. La mise en service de ce projet constituera un effet levier déterminant pour le développement économique et urbain en Seine Aval, contribuant pleinement aux objectifs d'amélioration de l'offre de transport portés par l'Opération d'Intérêt National qui associe l'Etat, la Région, le Département, les 5 intercommunalités et les 51 communes du territoire. Cependant, des inquiétudes se font jour au sujet de certaines fonctionnalités. En tout état de cause, une forte demande est exprimée pour une mise en service aussi rapide que possible, en tenant compte notamment du fait que la livraison des travaux en Seine Aval est programmée pour 2017, ce qui pourrait permettre l'introduction d'un service vers La Défense, qui serait très apprécié en attendant la mise en service complète du projet.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



Alain Schmitz,
Président du Conseil d'Administration,
Président du Conseil général des Yvelines
1 rue de Champagne
78 200 MANTES-LA-JOLIE
Mél : contact@epamsa.fr
Tél. : 01 39 29 21 21
www.epamsa.fr





ISTY
Crédit photo :
EPAMSA - Agence Badia Berger

► L'Opération d'Intérêt National Seine Aval

Le long de la vallée de la Seine qui la structure et lui confère une qualité paysagère de premier plan, Seine Aval dispose d'une situation géographique stratégique. À l'échelle nationale, elle est située dans le système métropolitain Paris-Rouen-Le Havre, axe économique historique de développement. Reliée aux deux grands projets d'infrastructure actuels – Port 2000 au Havre et le canal Seine Nord Europe –, Seine Aval peut bénéficier d'échanges à l'échelle internationale. À l'échelle régionale, elle est l'un des débouchés naturels de Cergy-Pontoise et un support indispensable pour le quartier d'affaires de La Défense.

Disposant d'importantes opportunités foncières concentrées en vallée de Seine et bénéficiant d'infrastructures de transport, elle présente des opportunités de développement durable, le développement de la trame urbaine de la vallée étant complémentaire de la protection des plateaux, parc naturel régional du Vexin et plateaux agricoles au sud.

Seine Aval a été jusqu'au début des années 1970 l'un des principaux territoires de développement du bassin parisien. Lourdemment frappé par la désindustrialisation et marginalisée par la dynamique des villes nouvelles, elle a connu plusieurs décennies de recul. Il en résulte une volonté collective de développement extrêmement forte qui constitue un des premiers atouts du territoire.

La conscience du potentiel de ce territoire et la détermination des acteurs locaux ont conduit l'État à décider, lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006, la création en Seine Aval d'une Opération d'Intérêt National. La Région d'Ile-de-France a décidé de faire de Seine Aval un territoire prioritaire du SDRIF qu'elle a la responsabilité d'élaborer et qu'elle contribuera à mettre en œuvre. Le département des Yvelines, à travers son schéma directeur d'aménagement pour un développement équilibré (SDADEY), en fait une priorité de développement afin d'en renforcer le développement économique et l'attractivité résidentielle. Enfin, les communes et intercommunalités ont toutes exprimé leur adhésion au projet d'OIN.

Le choix de l'OIN constitue un engagement collectif et de long terme des acteurs en faveur du développement et du renouveau de ce territoire, pour qu'il retrouve une attractivité à l'échelle régionale.

L'État, la Région d'Ile-de-France, le Département des Yvelines, les 5 intercommunalités et les 51 communes du territoire ont approuvé et signé le 31 janvier 2008 le protocole de l'OIN qui fixe ses objectifs, convenant qu'il est d'intérêt collectif de concentrer sur ce territoire des projets de développement, afin de lui faire jouer un rôle économique et résidentiel de premier plan.

EOLE et le protocole de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval

En matière de transport, le protocole indique que *“le développement économique et urbain suppose, à court terme, une forte amélioration du réseau de transport permettant de rendre lisible et concurrentielle l'accessibilité du territoire pour engager le processus de développement et, à moyen long terme, la programmation et la réalisation des infrastructures permettant de développer les échanges avec les pôles franciliens”*.

Il mentionne que *“le prolongement d'Éole à l'ouest, depuis Haussmann Saint-Lazare vers La Défense, Nanterre et Seine Aval constitue un projet structurant pour l'Ile-de-France”*. *“En termes d'aménagement comme sur le plan technique, le prolongement d'Éole à La Défense et en Seine Aval constitue un seul et même projet qui doit être engagé rapidement.”*

Transport, développement économique et résidentiel

L'effet de levier du projet EOLE sur le développement économique et résidentiel de Seine Aval est double :

- ▶ Il permet aux habitants de Seine Aval de rejoindre leurs lieux de travail que ce soit au sein de Seine Aval, notamment les pôles d'emploi de Poissy, Les Mureaux et Mantes, ou en Ile-de-France, notamment vers Paris et La Défense.
- ▶ Il facilite les trajets des salariés vers les entreprises de Seine Aval, notamment en contrepoint, en venant du centre de l'agglomération, facilitant le développement et les implantations d'entreprises en rendant plus aisées les conditions de travail et les recrutements de leurs compétences sur le bassin francilien.

EOLE est donc une condition d'un développement équilibré de Seine Aval, tant en emplois qu'en habitants.



Le lien avec La Défense

Le succès de la desserte bus Express A14 entre Seine Aval et La Défense démontre le lien de plus en plus structuré entre ces deux Opérations d'Intérêt National. Cependant, cette desserte atteint ou atteindra dans les prochaines années ses limites : saturation à certaines heures avec la limitation de la charge aux seules places assises, service soumis aux aléas de la circulation et à la congestion à l'arrivée à La Défense, capacité globale par rapport aux développements attendus en Seine Aval... La liaison qu'offre EOLE avec La Défense répondra aux besoins de plus en plus importants de desserte de ce pôle.

Le prolongement d'EOLE offrira en effet, pour le territoire de l'ouest parisien, de véritables perspectives de diffusion d'une dynamique de développement avec Seine Aval et permettra l'émergence de complémentarités fortes entre les pôles de La Défense Seine Arche, la Confluence Seine Oise et le Mantois. De nouvelles activités économiques et industrielles pourront voir le jour, en particulier celles liées au développement durable, de l'énergie et du bâtiment. A plus long terme, la mise en service du canal Seine Nord Europe peut faire émerger des activités tertiaires orientées sur le transport fluvial et maritime. Les gains de temps significatifs seront de nature à favoriser la découverte du cadre exceptionnel offert par la vallée de la Seine, tant pour l'habitat que pour des activités culturelles que sportives ou sociales.

Les Mureaux
Crédit photo :
Agence Babylone - Dialogue Urbain



Carrières-sous-Poissy
Crédit photo :
EPAMSA - Agence ANMA

L'Établissement Public d'Aménagement du Mantois

Seine Aval (EPAMSA) est en charge du pilotage de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval. Son conseil d'administration est présidé par Alain Schmitz, Président du Conseil général des Yvelines. L'Opération d'Intérêt National Seine Aval réunit l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général des Yvelines, les 51 communes et 5 intercommunalités de Seine Aval. Les enjeux majeurs du projet sont :

- ▶ le développement économique, notamment technologique et industriel,
- ▶ le logement avec un objectif de 2 500 logements neufs par an,
- ▶ l'amélioration du réseau et de l'offre de transports,
- ▶ la mise en valeur de l'environnement et l'exigence environnementale.

L'EPAMSA est également en charge du pilotage des programmes de renouvellement urbain à Chanteloup-les-Vignes et dans le Mantois.

Il intervient en tant que direction de projet, mandataire de maîtres d'ouvrage, aménageur et investisseur.



A ce titre et compte tenu de l'intérêt de cette liaison, les travaux en Seine Aval étant prévus d'être livrés dès 2017, les acteurs sont très demandeurs d'une amélioration de l'offre de service à cette échéance, qui pourrait se traduire par la mise en service de trains Seine Aval-La Défense, en attendant la mise en service complète d'EOLE.

Les fonctionnalités

S'il renforce significativement la desserte des pôles de Mantes, des Mureaux, de Verneuil-Vernouillet et de Poissy et permet de nouvelles fonctionnalités vers La Défense et Magenta (connexion aux réseaux TGV nord et est européens, accès à Roissy), le projet ne doit pas dégrader certaines fonctionnalités importantes :

- ▶ Le temps de parcours à partir des gares intermédiaires ne doit pas s'allonger de façon considérable même si le service gagne en fréquence,
- ▶ sans pour autant demander un prolongement jusqu'à Bonnières qui poserait des difficultés d'exploitation, assurer une bonne correspondance à Mantes (navettes Bonnières-Mantes),
- ▶ la liaison avec Cergy via le RER A doit rester praticable,
- ▶ compte tenu de l'importance des développements à Poissy et dans la boucle de Chanteloup, notamment dans le cadre de la Confluence Seine Oise, le maintien de la desserte du RER A à Poissy est amplement justifié,
- ▶ les correspondances avec le métro parisien à Haussmann Saint-Lazare.

Le maillage des transports en Seine Aval

Comme l'a montré l'étude du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) sur la desserte de Seine Aval en transports en commun, le projet EOLE doit s'intégrer dans un ensemble afin de lui donner sa pleine efficacité, ce qui suppose de porter son attention sur :

- ▶ la réalisation d'aménagements de type TCSP¹ permettant le rabattement efficace en transports en commun sur les gares EOLE (service de type bus à haut niveau de service - BHNS²),
- ▶ l'amélioration du service sur le groupe VI (Paris-Mantes par Conflans), c'est-à-dire sur la rive droite, évitant une trop forte pression sur les franchissements de Seine,
- ▶ les possibilités de rabattement offertes par le groupe VI notamment de Limay sur Mantes,
- ▶ la correspondance entre Tangentielle Ouest et EOLE qui, en l'absence de possibilité tant qu'EOLE ne sera pas déchargé du trafic normand avec la ligne nouvelle Paris-Normandie, passe par la liaison entre Poissy Grande Ceinture et Poissy RER.

¹ TCSP : Transport en commun en site propre

² BHNS : Bus à haut niveau de service